



Fiche Signalétique

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: Nettoyant à injecteur diesel fluidifiant Fuel Therapy^{MD} avec antigel

Numéro(s) de produit: 05425

Utilisation du produit: additif pour carburant

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300(Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Au Mexique:
CRC Industries Mexico
Av. Benito Juárez 4055 G
Colonia Orquídea
San Luís Potosí, SLP CP 78394
www.crc-mexico.com
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des Risques

Vue d'Ensemble des Risques

DANGER: Combustible. Nocif ou mortel si ingéré.

Ce produit est sous réglementation selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA.

Apparence et odeur: Liquide ambre foncé, odeur de pétrole

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Le contact avec le liquide ou la vapeur peut causer une irritation légère.

PEAU: Un contact prolongé ou répété peut causer une irritation de la peau. Pratiquement non toxique si absorbé après une seule exposition.

INHALATION: Une exposition excessive peut causer des irritations au nez, à la gorge, aux poumons et aux voies respiratoires. Les effets sur le système nerveux peuvent inclure les maux de tête, les étourdissements, la perte d'équilibre et de coordination, l'inconscience, le coma, l'insuffisance respiratoire et la mort.

INGESTION: L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale avec irritation, nausée, vomissements et diarrhée. La principale menace pour la santé en cas d'ingestion vient du risque de l'aspiration de gouttes de liquide dans les poumons, particulièrement lors de vomissements. L'aspiration peut se traduire par une pneumonie chimique, des lésions graves aux poumons, voire la mort.

EFFETS CHRONIQUES: Le liquide peut être absorbé par la peau en quantités toxiques si de vastes zones de la peau sont régulièrement exposées.

ORGANES VISÉS: Système nerveux central; l'exposition à ce matériau (ou à un composant) a causé des lésions aux reins chez les rats mâles. Le mécanisme qui déclenche cette toxicité est particulier au rat mâle et on ne pressent pas que cet effet sur les reins se retrouve chez les humains.

Nom du produit: Nettoyant à injecteur diesel fluidifiant Fuel Therapy^{MD} avec antigel**Numéro(s) de produit: 05425**

État physique aggravé par exposition: L'irritation due à l'exposition de la peau peut aggraver les plaies ouvertes existantes, les problèmes cutanés et la dermatite.

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

| COMPOSANT | NUMÉRO CAS | % par pds |
|----------------------|------------------|-----------|
| Distillat de pétrole | 68476-34-6 | 60 - 70 |
| Essence minérale | 8052-41-3 | 15 - 25 |
| Naphte de pétrole | 64742-94-5 | 5 - 10 |
| Naphthalène | 91-20-3 | 0.81 |
| Mélange additif | Secret du métier | 5 - 10 |

Section 4: Premiers Soins

- Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion: NE PAS provoquer de vomissements. Ne pas administrer de liquides. Consulter immédiatement un médecin. En cas de vomissements spontanés, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Surveiller les difficultés de respiration. La bouche peut être rincée afin de supprimer le goût.
- Avis aux médecins: Traitement symptomatique.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Tel que défini par OSHA, ce produit est un liquide combustible de classe II.

Point d'éclair: 134°F / 57°C (TCC) Limite d'explosion supérieure: 7.5
Température d'autoallumage: 494°F / 257°C Limite d'explosion inférieure: 0.6

Données pour incendie et explosion:

- Moyen d'extinction approprié: Utiliser des extincteurs approuvés pour les incendies de Classe B, tel que chimique, halon, mousse ou CO₂.
- Produits de combustion: Oxydes de carbone
- Risques d'explosion: Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.
- Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se

Nom du produit: Nettoyant à injecteur diesel fluidifiant Fuel Therapy^{MD} avec antigel
Numéro(s) de produit: 05425

former lors de la décomposition du produit.

Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

| | |
|--|---|
| Précautions personnelles: | Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8. |
| Précautions pour l'environnement: | Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales. |
| Méthodes de confinement et de nettoyage: | Éliminer toutes les sources d'allumage. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés. |

Section 7: Entreposage et Manipulation

| | |
|---------------------------------|---|
| Procédures de manipulation: | Garder éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Fixer et attacher les récipients pendant le transfert du produit afin de réduire les risques d'incendie ou d'explosion initiés par la statique. Utiliser sous une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Laver les mains après l'utilisation. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit. |
| Procédures d'entreposage: | Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les contenants doivent être bien fermés pendant l'entreposage. Conserver dans un lieu bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants. |
| Niveau d'entreposage d'aérosol: | NA |

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

| COMPOSANT | OSHA | | ACGIH | | AUTRE | | UNITÉ |
|----------------------|-------------------------|--------|-------------------|------|-----------------------|--------|-------------------|
| | TWA | STEL | TWA | STEL | TWA | SOURCE | |
| Distillat de pétrole | 5 | NE | 100(s) | NE | NE | | mg/m ³ |
| Essence minérale | 500 | NE | 100 | NE | NE | | ppm |
| Naphte de pétrole | NE | NE | NE | NE | NE | | |
| Naphthalène | 10 | 15 (v) | 10(s) | 15 | NE | | ppm |
| Mélange additif | 25 (v) | NE | 25 | NE | NE | | ppm |
| N.E. Non établi | (c) – ceiling (plafond) | | (s) – skin (peau) | | (v) – vacated (libre) | | |

Contrôles et protection:

| | |
|--------------------------|--|
| Contrôles techniques: | L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur. |
| Protection respiratoire: | Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. Utiliser un appareil respiratoire approuvé NIOSH autonome à pression positive dans les espaces peut aérés et en |

Nom du produit: **Nettoyant à injecteur diesel fluidifiant Fuel Therapy^{MD} avec antigel**

Numéro(s) de produit: **05425**

cas d'urgence.

Protection visuelle/faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en nitrile, néoprène ou PVC. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: liquide

Couleur: ambre foncé

Odeur: pétrole

Seuil d'odeur: ND

Gravité particulière: 0.839

Point d'ébullition initial: 320°F / 160°C

Point de congélation: ND

Pression de vapeur: ND

Densité de vapeur: > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation: lent

Solubilité: Négligeable dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile: ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles: Pds %: 59 g/L: 495 lb/gal: 4.1

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Températures extrêmes, sources d'ignition

Matériaux incompatibles: Oxydants forts, Viton®, Fluorel®

Produits à décomposition dangereuse: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures non brûlés (fumée)

Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue:

| <u>Composant</u> | <u>Oral LD50 (rat)</u> | <u>Dermique LD50 (lapin)</u> | <u>Inhalation LC50 (rat)</u> |
|-----------------------|------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Distillats de pétrole | 9 mL/kg | > 5 mL/kg | Aucunes données |
| Essence minérale | > 5 g/kg | > 3 g/kg | > 1 400 ppm/8 H |
| Naphte de pétrole | Aucunes données | > 2 mL/kg | > 590 mg/m ³ /4H |
| Naphthalène | 490 mg/kg | > 20 g/kg | Aucunes données |
| Mélange additif | Aucunes données | Aucunes données | Aucunes données |

Toxicité chronique:

| OSHA

| IARC

| NTP

Nom du produit: Nettoyant à injecteur diesel fluidifiant Fuel Therapy^{MD} avec antigel**Numéro(s) de produit: 05425**

| <u>Composant</u> | <u>Carcinogène</u> | <u>Carcinogène</u> | <u>Carcinogène</u> | <u>Irritant</u> | <u>Sensibilisateur</u> |
|-----------------------|--------------------|--------------------|--|---|------------------------|
| Distillats de pétrole | Non | Non | Non | E (moyen) / S (moyen) / R (modéré) | Non |
| Essence minérale | Non | Non | Non | E (moyen) / S (moyen) | Inconnu |
| Naphte de pétrole | Non | Non | Non | E (moyen) / S (modéré) | Inconnu |
| Naphthalène | Non | Groupe 2B | Carcinogène anticipé raisonnablement | E (modéré) / S (moyen) / R (modéré) | Inconnu |
| Mélange additif | Non | Non | Non | Inconnu | Inconnu |

| | | |
|---------|----------|------------------|
| E – œil | S – peau | R - Respiratoire |
|---------|----------|------------------|

| | |
|-------------------------------|--|
| <u>Toxicité reproductive:</u> | Aucune information disponible |
| <u>Tératogénicité:</u> | Aucune information disponible |
| <u>Mutagénicité:</u> | Aucune information disponible |
| <u>Effets synergétiques:</u> | Aucune information disponible |
| Autre: | Distillats de pétrole: Ce matériau s'est avéré positif dans une étude de mutagénicité. |

Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

| | |
|---------------------------------|---|
| Écotoxicité: | Naphthalène – 48 heures EC50 puce d'eau: 2,16 mg/L |
| Persistance / Dégradabilité: | Aucune information disponible |
| Bioaccumulation / Accumulation: | Aucune information disponible |
| Mobilité dans l'environnement: | Les déversements peuvent pénétrer le sol provoquant la contamination des eaux souterraines. Ce matériau peu s'accumuler dans les sédiments. |

Section 13: Élimination

| | |
|---------------------------------------|---|
| <u>Classification déchets:</u> | Ce produit fait partie de l'élimination des déchets dangereux RCRA sur le plan de l'ignition et à l'égard de la toxicité (6,5 mg/l benzine) portant les codes de déchets suivants: D001, D018. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33) Les contenants vides peuvent être recyclés. |
|---------------------------------------|---|

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le Transport

Département des transports É.-U. (terre): Pas réglementé*

| | | |
|------------------|----------------------|---|
| ICAO/IATA (air): | 05428 / 05432 | UN1993, Liquides inflammables, N.O.S (essences minérales, distillat de pétrole), 3, PGIII, Quantité limitée |
| | 05425 / 05455 | UN1993, Liquides inflammables, N. O. S. (essences minérales, distillat de pétrole), 3, PGIII |
| IMO/IMDG (eau): | 05428 / 05432 | UN1993, Liquides inflammables, N.O.S (essences minérales, distillat de pétrole), 3, PGIII, Quantité limitée |
| | 05425 / | UN1993, Liquides inflammables, N. O. S. (essences minérales, distillat de pétrole), 3, |
| | | UN1993, Liquides inflammables, N. O. S. (essences minérales, distillat de pétrole), 3, |

Nom du produit: Nettoyant à injecteur diesel fluidifiant Fuel Therapy^{MD} avec antigel

Numéro(s) de produit: 05425

05455 | PGIII

Réserves spéciales: *Par 49 CFR 173.150(f)(2), un matériel classé comme liquide combustible (dans les emballages autres que le vrac) n'est pas sous réserve des conditions relatives à l'expédition définies au Sous-titre C, notamment les dispositions de marquage, de la pose des plaques et du document d'expédition. Cette section n'est applicable qu'au transport terrestre.

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Naphtalène (100 lb)

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

| | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|-----|
| Section 311/312 Catégories de danger: | Risque d'incendie | Oui |
| | Risque réactif | Non |
| | Libération de pression | Non |
| | Risque aigu pour la santé | Oui |
| | Risque chronique pour la santé | Oui |

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:
Naphtalène (0,81%)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Naphtalène

Réglementation canadienne:

Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: B3, D2A

Inventaire LIS canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

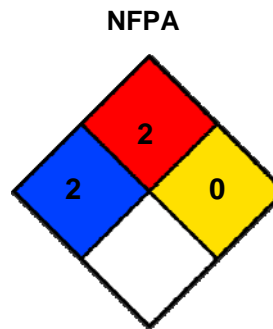
Réglementation complémentaire:

Les additifs diesel sont conformes aux normes fédérales en matière de contenu à faible teneur en soufre pour l'utilisation dans tous les véhicules à moteur diesel et les moteurs hors route.

Nom du produit: **Nettoyant à injecteur diesel fluidifiant Fuel Therapy^{MD} avec antigel**
Numéro(s) de produit: **05425**

Section 16: Autres Informations

| HMIS® (II) | |
|-----------------|---|
| Santé: | 2 |
| Inflammabilité: | 2 |
| Réactivité: | 0 |
| EPP: | B |



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par: Michelle Rudnick
N° CRC: 637Q
Date de révision: 03/29/2017

Modifications depuis la dernière révision: Section 15 - Réglementation

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS: Registre CAS
CFR: Code des règlements fédéraux
DOT: Département des transports
LIS: Liste intérieure des substances
g/L: Grammes par litre
HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux
IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer
IATA: Association du transport aérien international
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
OMI: Organisation maritime internationale
lb/gal: Livres par gallon
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
NA: Non applicable

ND: Non défini
NIOSH: National Institute of Occupational Safety & Health
NFPA: National Fire Protection Association
NTP: Programme national de toxicologie
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PMCC: Méthode Pensky-Martens en vase clos
EPP: Équipement de protection personnelle:
ppm: Parties par million
RoHS: Restriction des substances dangereuses
STEL: Limite d'exposition de courte durée
TCC: Méthode Tagliabue en vase clos
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail